

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 06/11/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241105-139210-DE-1-1

**Séance du mardi 5 novembre
2024**

D-2024/377

Date de mise en ligne : 07/11/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 5 novembre 2024, à 10h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

suspension de séance de 13H09 à 14H13 et de 17H58 à 18H06

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 11H35, Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H00, Monsieur Nicolas PEREIRA présent jusqu'à 13H09, Monsieur Monsieur Thomas CAZENAVE présent sauf de 12H10 à 14H13, Monsieur Francis FEYTOUT présent sauf de 14H13 à 16H00, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 11H49, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 12H43 et Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 14H18.

Excusés :

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Soutien de la ville de Bordeaux à la Maison des livreurs: subvention exceptionnelle

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'organisme :

Inaugurée en février 2023, l'association La Maison des Livreurs compte aujourd'hui plus de 350 membres avec une fréquentation journalière d'une soixantaine de livreurs, en constante augmentation. De plus en plus de livreurs investissent les actions proposées : atelier de réparation cycle, ateliers de prévention routière, permanences d'accès aux soins, accompagnements aux démarches sociales, à l'emploi et à la formation, soutiens juridiques (droits des étrangers et victimes d'accident de la route).

La Maison des livreurs propose, au-delà des possibilités de repos et d'accompagnement, de remédier au manque de prise en charge par les plateformes des besoins de leurs livreurs, et favorise l'information et l'accès aux droits de ses travailleurs précaires.

L'association La Maison des livreurs accompagne un public majoritairement jeune et en rupture de suivi.

Actuellement, ce projet né à Bordeaux bénéficie d'une forte couverture médiatique avec un rayonnement national et international et suscite l'intérêt d'autres collectivités, qui souhaitent s'inspirer de l'exemple bordelais et reproduire ce modèle sur leurs territoires.

2. Contexte 2024 :

L'association a rédigé une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024, qui présentait un budget équilibré. La ville de Bordeaux a attribué une subvention de fonctionnement de 10 000 euros, inscrite dans l'annexe B8.1 du budget voté en conseil municipal du 12 décembre 2023.

En date du 21 octobre 2024, la structure a alerté la ville de Bordeaux du retrait de certains partenaires institutionnels et de son incapacité à faire face à ses charges, notamment de personnel, dans un avenir très proche.

3. Plan de financement :

Le budget présenté dans la demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024 ne pouvant être réalisé du fait du défaut de soutien de la part d'autres partenaires institutionnels, il est proposé d'affecter, à titre exceptionnel, une ressource en disponibilité à la ville de Bordeaux à hauteur de 5 000 euros, afin d'équilibrer le budget global de la structure.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de Bordeaux,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L.1611-4,

VU les demandes formulées par l'organisme,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la Maison des livreurs participe au développement de l'insertion professionnelle de la Ville de Bordeaux,

CONSIDERANT QUE la demande initiale de subvention pour fonctionnement au titre de l'année 2024 et son budget présenté contribue au développement de l'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la ville de Bordeaux.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 euros en faveur de la Maison des livreurs pour équilibrer son budget 2024.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 65742 fonction 61

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 novembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Bernard G BLANC

CHARGES	2 024	PRODUITS	2 024
60 - Achats	9 040	70 - Ventes produits finis, de marchandises, prestations de services	-
Prestations de services (ateliers et interventions)	6 000		
Achat matériel réparation vélo / atelier	1 500	Participation d'EtuRecup au projet (via AMI Innovation sociale de la Région)	13 000
installation maison coursiers (meubles etc..)	540		
Achat petit matériel	1 000		
61 - Services Extérieurs	3 733	74 - Subventions d'exploitation	48 000
Locations (loyers) + fluides	733		
Entretien et réparation + aménagements	1 000	Département	
Assurance	1 000	AILDS	6 000
matériel / frais administratifs (tel, etc..)	1 000	aide emploi associatif	7 000
62 - Autres services extérieurs	4 600	Commune(s)	
Rémunérations intermédiaires (compta + créa site web)	1 000	Mairie de Bordeaux	20 000
Honoraires (juridique ponctuel)	1 000	Autres établissements publics	
Publicité, publications	1 000	Métropole	10 000
Déplacements, missions	1 000	Aides privées - Fondations	5 000
Autres	600		
63 - Impôts et taxes	500	75 - Autres pdts de gestion courante	
64 - Charges de personnel	43 127	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
Rémunérations des personnels	31 800	76 - Produits financiers	
Charges sociales	10 824	77 - Produits exceptionnels	
Autres charges de personnel	503	78 - Reprise sur amortissements et fonds dédiés	-
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles	-		
68 - Dotation aux amortissements + fonds dédiés	-		
TOTAL	61 000	TOTAL	61 000
CONTRIBUTION DES VOLONTAIRES			
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	-
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	12 800
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations		875 - Dons en nature	-
864 - Personnel bénévole (Mdm, assos juridiques, syndicats)	12 800		
TOTAL	73 800	TOTAL	73 800